



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
s/6675
9 septembre 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 9 SEPTEMBRE 1965 ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES A.I. DE CHYPRE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur une grave violation de l'espace aérien chypriote par deux avions militaires turcs, le 8 septembre 1965, à 10 h 30. Ces deux appareils ont survolé la région nord-est de Chypre, du Cap Kormakitis à Karpasi.

Considérant cet acte de provocation comme très grave, mon gouvernement a adressé une vigoureuse protestation au Gouvernement turc.

Cet acte est une nouvelle manifestation du mépris du Gouvernement turc pour les résolutions du Conseil de sécurité et plus particulièrement pour l'accord intervenu au Conseil, le 11 août 1964, à l'effet de demander "à tous les gouvernements de mettre fin aux survols du territoire de Chypre, effectués en violation de la souveraineté de ce pays".

Ces actes d'agression répétés et délibérés de la part du Gouvernement turc, perpétrés au flagrant mépris des résolutions du Conseil de sécurité, tendent à créer une atmosphère de tension qui met en danger la paix dans la région.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le chargé d'affaires a.i. de la mission
permanente de Chypre auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Demos HADJIMILTIS

65-20963

